

AUTORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT
LIEU DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

(Autorisation concernant uniquement les candidats titulaires du D.E.A.M.P., du D.E.A.V.S
ou mention complémentaire aide à domicile pour une spécialité suivie au cours de l'année 2021)

Je soussigné(e).....

Représentant l'Établissement.....

autorise M.....

adresse :

Date d'entrée en fonction dans l'établissement :

Statut du (de la) candidat(e) (avec **dates de début et fin du contrat**) :

salarié de l'Établissement (CDI-CDD) : autre (à préciser) :

(joindre impérativement les justificatifs de ces statuts et/ou copie des contrats)

titulaire du : D.E.A.M.P. du D.E.A.E.S de la mention complémentaire aide à domicile (1)

à suivre la spécialité : → Accompagnement de la vie à domicile

→ Accompagnement de la vie en structure collective

→ Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL en situation d'emploi (suivant Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016)

du 15/02/2021 au 04/06/2021

du 06/09/2021 au 17/12/2021

spécialité accompagnement de la vie en structure collective

Prise en charge financière du coût de la formation par : O.P.C.O.

(indiquer le nom de l'organisme et le dispositif concerné)

plan de formation CPF CFP autre (à préciser)

joindre le justificatif (ou l'adresser) de l'accord du financement dès réception – si autofinancement du stagiaire : joindre attestation personnelle)

Pour l'année 2021 : Droits d'inscription et frais pédagogiques : 1 778,70 €

A , le

Cachet de l'Établissement et signature

(1) Rayez la mention inutile